

Cette idée ne présentera pas moins d'intérêt, croyons-nous, pour les organisations bénévoles. La publicité qui sera faite dans le cadre de l'Année de coopération internationale ne peut en effet que rejaillir sur ces organisations dont l'activité se trouvera mise en lumière à l'échelon local ou national.

La délégation canadienne a lu avec soin le rapport du Comité préparatoire de l'Année de coopération internationale. Elle approuve sans réserve les recommandations fournies, y compris celles qui ont trait aux activités dont se chargeraient les Nations Unies. Nous présumons qu'à la lumière des propositions contenues dans le projet de résolution le Secrétariat effectuera tous les préparatifs nécessaires pour la mise en oeuvre du programme suggéré.

La délégation canadienne appuie le projet de résolution L/433 présenté par six délégations et elle espère que l'Assemblée générale adoptera ce projet à l'unanimité.

---